

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 069-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.185

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Machado Rebmann (Bern, LAVerte)
Rudin (Lyss, pvl)
Müller (Langenthal, PS)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Egalité et liberté de choix dans la déclaration d'impôt aussi

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de veiller à ce que les époux soient libres de décider au moment de leur mariage quel numéro GCP sera celui de leur famille : celui de l'époux, de l'épouse ou un nouveau ;
2. de veiller à ce que les données de chacune des deux personnes soient transférées sous le numéro commun ;
3. d'introduire la même possibilité pour les couples de même sexe au moment de l'enregistrement de leur partenariat.

Développement :

Aujourd'hui, c'est ainsi : l'épouse perd son numéro de contribuable (GCP) au moment du mariage et est inscrite comme deuxième personne dans la déclaration d'impôt de son mari. Les données existantes concernant l'épouse sont alors effacées.

Si le système actuel repose sur l'idée que la déclaration d'impôt est plus souvent complexe chez les hommes, cette idée appartient à un autre temps. Cela dérange de nombreuses femmes chaque année.

Lors de l'enregistrement d'un partenariat, il est possible de choisir le numéro de contribuable (GCP) de la personne dont le nom est classé en premier dans l'ordre alphabétique.

Dans les deux cas, ces règles ne reflètent plus notre époque. Il se peut en effet que l'épouse ou la personne dont le nom vient après dans l'alphabet exerce une activité indépendante et, dès lors, a des données beaucoup plus complexes à saisir. Il est pénible pour cette personne de devoir tout réécrire ou retaper à l'ordinateur, et en plus, cela peut conduire à des erreurs. L'importation de données permettrait d'éviter de telles erreurs et serait en accord avec le temps.